

BARÈME DES HONORAIRES

Barème des honoraires, en vigueur à compter du 01/05/2022, conformément aux articles 5 de la loi du 6 juillet 1989 et 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 et à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant les articles 2 et 4 de l'arrêté du 10 janvier 2017, entré en vigueur le 1^{er} avril 2022.

VENTE

Prix du bien (hors honoraires)	Honoraires d'agence		
Inférieur à 80 000 €	10 %	jusqu'à	8 000 €*
de 80 001 € à 200 000 €	6 %	jusqu'à	12 000 €
de 200 001 € à 300 000 €	5,5 %	jusqu'à	16 500 €
de 300 001 € à 500 000 €	5 %	jusqu'à	25 000 €
de 500 001 € à 700 000 €	4,5 %	jusqu'à	31 500 €
de 700 001 € à 900 000 €	4 %	jusqu'à	36 000 €
de 900 001 € à supérieur	3,5 %		

*avec un minimum de 4 000€

Les honoraires d'agence sont TTC et calculés sur le prix du bien net vendeur. Les honoraires d'agence sont charge acquéreur, sauf exception indiquée au mandat.

LOCATION

Les honoraires forfaitaires de l'agence sont de **14% TTC** du loyer annuel charges comprises, répartis pour moitié entre le propriétaire bailleur et le locataire.



pour nous joindre :

07 43 27 30 09

contact@arrow-immo.fr

www.arrow-immo.fr

[Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#) | [Google](#)

ACHAT – VENTE – LOCATION

SARL Arrow Immo au capital de 1000€ · SIREN 912946761 RCS Montpellier · Code APE : 6831Z · SIRET 912 946 761 00026 · Siège social : 5 Parc d'Activité de Camalçé 34150 Gignac · Carte Professionnelle n° CPI 3402202200000045 délivrée par la CCI de l'Hérault, zone aéroportuaire CS 90066 34137 Mauguio Cedex « Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce » · RCP n° 10978216204 avec non détentio de fonds souscrits auprès de AXA France IARD 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex · TVA intracommunautaire FR93 912946761 · Médiateur de la consommation : Vivons Mieux Ensemble, 1 impasse de Beauregard 54000 Nancy, www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr.

www.arrow-immo.fr